

Promotions : nouvelles durées dans les échelons

Ma carrière évolue

Le protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) crée, à partir du 1^{er} septembre, un rythme unique d'avancement pour la classe normale.



[Découvrir les durées nécessaires pour passer à l'échelon supérieur](#)

Rémunération : hausses indiciaires

Le PPCR réévalue le nombre de points d'indice par échelon. Ces gains de rémunération apparaîtront sur vos fiches de paie de manière progressive en s'étalant de janvier 2017 à janvier 2020.

[Connaître les hausses indiciaires par échelon](#)

Classe exceptionnelle : elle est officiellement créée

Le PPCR crée un nouveau grade pour les enseignants de la voie professionnelle après la hors-classe : la classe exceptionnelle. Au cours du 1^{er} trimestre 2017-2018, les premières promotions dans ce nouveau grade seront prononcées. Certaines fonctions seront valorisées pour un passage à la classe exceptionnelle.

[Découvrir les éléments déjà connus](#)

Le rendez-vous de carrière : comment ça marche ?

Le PPCR crée le rendez-vous de carrière. Ce rendez-vous va jouer un rôle dans les promotions à certains échelons de la classe normale et à la hors-classe. Il permettra notamment de bénéficier d'une accélération d'un an pour les passages aux échelons 7 et 9 de la classe normale.

[En savoir plus sur le rendez-vous de carrière](#)

Évaluation des enseignants : quelles évolutions ?

Le PPCR crée de nouvelles modalités d'évaluation. Destinée à mesurer la valeur professionnelle des enseignants, l'évaluation prend la forme d'un rendez-vous de carrière à 3 reprises dans la carrière. Cette évaluation renouvelée pourra être complétée par un accompagnement, individuel ou collectif, réalisé à la demande des enseignants ou de l'administration.

[Lire la suite](#)